

12.—Statistique des personnes gardées dans les institutions de charité et de bienfaisance, par province, 1^{er} juin 1951

Détail	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon et T. N.-D.	Canada
Adultes—												
Hommes.....	67	177	347	265	2,821	3,095	536	472	614	606	2	9,002
Femmes.....	105	222	332	336	3,937	2,817	476	367	364	637	2	9,595
Enfants—												
Garçons.....	93	91	338	308	8,245	1,580	265	261	776	167	13	12,137
Filles.....	286	82	314	329	5,634	1,525	216	252	699	189	13	9,539
Total.....	551	572	1,331	1,238	20,637	9,017	1,493	1,352	2,453	1,599	30	40,273
Dans les refuges d'adultes.....	155	266	614	504	3,564	5,718	922	817	903	1,196	—	14,659
Dans les refuges d'adultes et d'enfants—												
Adultes.....	17	133	65	97	3,194	194	90	22	75	47	4	3,938
Enfants.....	61	27	234	223	3,803	301	77	82	194	119	2	5,123
Dans les refuges d'enfants.....	318	146	398	414	9,899	1,558	208	431	1,281	206	24	14,883
Dans les garderies de jour.....	—	—	20	—	177	2,246	196	—	—	31	—	1,670

¹ Y compris les refuges de filles-mères.

PARTIE III.—INITIATIVES BÉNÉVOLES DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE SUR LE PLAN NATIONAL

Un certain nombre d'organismes bénévoles nationaux accomplissent un travail important en vue d'assurer à la population des services de santé et de bien-être social, d'organisation et d'éducation. Ces organismes, dont quelques-uns sont énumérés ci-dessous, complètent les services fédéraux et provinciaux dans plusieurs domaines et jouent un rôle de première importance en rendant le public plus conscient des besoins relatifs à la santé et au bien-être des citoyens et en permettant d'y faire face.

Le Conseil canadien du bien-être social.—Le Conseil, formé en 1920, est une association nationale groupant des organismes et des particuliers en vue d'assurer à la population canadienne des services sociaux complets, bien administrés et de qualité supérieure. Il fournit des renseignements de bonne source, des conseils techniques et des services sur place aux principaux secteurs où s'exerce le bien-être social, et, en servant d'intermédiaire entre les services publics et privés, favorise l'organisation et l'action en coopération. Parmi les organismes qui y sont affiliés figurent les caisses de bienfaisance, des conseils d'œuvres, des organismes privés de bienfaisance, divers services fédéraux, provinciaux et municipaux et d'autres groupements et particuliers qui s'intéressent activement aux œuvres de santé, de bien-être et d'éducation.

Ce sont les membres du Conseil qui en déterminent la ligne de conduite et le programme, avec l'aide d'un bureau de gouverneurs élus représentant tout le pays. Aidés d'un personnel professionnel, les membres travaillent ensemble à l'œuvre des divisions suivantes: bien-être de l'enfance, bien-être familial, loisirs, bien-être public, criminalité, caisses de bienfaisance et conseils d'œuvres. Des divisions et des comités spéciaux, y compris le Service de langue française, s'occupent d'autres aspects du bien-être social.